

## Déclaration de politique budgétaire pour 2015

Le budget ordinaire 2015 présente à l'exercice propre un léger excédent de 15.453,21€ qui tenant compte des exercices antérieurs, nous permet d'atteindre le juste équilibre au global.

Ces deux considérations pourraient à elles seules sous-entendre que tout va bien au niveau des finances communales havelangeoises.

Malheureusement ce n'est pas du tout cela quand on analyse la situation avec plus de précision.

Avant de décortiquer un peu plus l'exercice 2015, il est important de rappeler comment s'est déroulée cette année financière 2014 pour notre commune.

Lors de la dernière modification budgétaire 2013, le constat fut fait que la situation financière de notre commune était préoccupante puisque le mali global était de l'ordre de 200.000 € suite à notamment à l'introduction des sommes dues pour les exercices 2008 à 2011 du Service Incendie. Suite à cette situation, le collège a demandé au Ministre FURLAN, de pouvoir bénéficier de la collaboration des services du CRAC qui nous a demandé rapidement d'envisager un plan nouveau « plan de gestion » dès l'exercice 2014.

Lors de la présentation du budget 2014 voici une année, on observait que la situation s'était encore aggravée puisque celui-ci fut présenté avec un déficit à l'exercice propre de 87.062,14€ et un mali global de 346.844,14€. Ce budget avait été corrigé par la tutelle qui l'avait mis à l'équilibre en inscrivant une recette à percevoir venant de la Province dans le cadre d'une aide spécifique couvrant le paiement des sommes dues au Service Incendie.

En juin 2014, dans le cadre de la seconde modification budgétaire, nous avons introduit :

- le mali du compte 2013 qui s'élevait à 193.271,59€
- l'aide provinciale sous la forme d'un emprunt à rembourser sans intérêt pour un montant de 114.921,50€
- l'emprunt d'assainissement et de consolidation devant venir de la Région Wallonne pour un montant de 462.822,34 €.

Ces différentes inscriptions avaient permis de mettre la seconde modification budgétaire à l'équilibre au global.

La dernière modification budgétaire votée par le Conseil Communal le 20 octobre dernier a été approuvée par le Ministre FURLAN ce 04 décembre telle que nous l'avons votée au Conseil Communal.

Malheureusement, à ce jour, nous n'avons toujours pas reçu l'aide régionale de 462.822,34 € inscrite dans la modification budgétaire adoptée en juin 2014, et ce, malgré le soutien des agents du CRAC et de la DGO3 qui confirme que nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour être éligible, et malgré nos appels téléphoniques, courriels, courrier et contact direct avec le Ministre.

Si dans les 15 jours qui viennent, nous n'avons pas d'accord officiel d'octroi de cette aide régionale et si nous ne la percevons rapidement, le compte 2014 présentera un mali très important qui risque d'atteindre un montant au moins équivalent à l'aide régionale non perçue majorée du résultat recettes / dépenses de l'exercice ordinaire 2014 que nous ne pouvons évaluer à ce jour.

**Tout ceci aura comme conséquence de reporter le problème sur l'exercice 2015** et espérons alors que la Région Wallonne réagira de manière beaucoup plus concrète et ne tardera pas à nous octroyer l'emprunt d'assainissement et de consolidation après la modification 2015 qui introduira le résultat du compte 2014.

Il faut quand même signaler que malgré cette situation difficile en 2014, certaines politiques ont pu être réalisées sans grandes

dépenses financières, je pense notamment à la mise en place du FLEXITEC, des journées de l'emploi, de la mise en place de l'Ecoteam, de la relance du Mérite sportif et autres activités plus ponctuelles.

En ce qui concerne le **budget ordinaire 2015**, celui-ci a été établi avec beaucoup de difficultés en examinant toutes les dépenses et les recettes avec énormément de précision et de rigueur tout en suivant la circulaire ministérielle du 25 septembre 2014 relative à l'élaboration des budgets des communes et CPAS en appliquant les prescrits imposés aux communes sous plan de gestion.

Malgré les mesures d'économie déjà décidées et implémentées, il manquait encore près de 87.000 € pour présenter le projet de budget à l'équilibre lors de notre dernière réunion avec le CRAC et la Tutelle le 27 novembre 2014.

Ce budget a donc fait l'objet de nombreuses réunions au niveau de l'administration communale et du collège communal.

Ce travail de longue haleine avec la directrice générale, la directrice financière et le service des finances consistant à étudier toutes les pistes d'économie possible et réalistes, le collège communal a été contraint, pour atteindre l'équilibre global du budget 2015, de prendre les mesures suivantes :

- En accord avec la directrice financière et sur avis positif de la tutelle, il a été décidé de ne pas inscrire la dépense de 50.000€ relative au paiement du traitement du receveur régional à l'exercice propre 2015 dès lors que ce crédit sera reporté au compte 2014. MAIS cet « artifice d'écriture » ne pourra se renouveler pour le budget 2016 dans lequel celle-ci devra figurer à l'exercice propre du budget ordinaire 2016.
- De reprendre la somme de 37.728,22 € dans la provision que nous avons constituée lors de la dernière modification budgétaire 2014.

Si nous avons la main mise sur les dépenses de nos différents services communaux, malheureusement nous n'avons pratiquement pas ou très peu la main mise sur certaines autres dépenses qui nous sont imposées par l'extérieur pour des services obligatoires que la commune doit assurer, à savoir la police et le service incendie.

Il en est de même pour certaines recettes, à savoir les montants perçus en matière d'impôts sur les personnes physiques (IPP) et le fonds des communes. A titre d'exemple, nous avons reçu à deux semaines d'intervalle un courrier de la RW nous informant de la diminution du fonds des communes pour 2015 de 20.000 €, un courrier similaire la semaine suivante pour 2014, soit une perte de 40.000 € sans explication. Autre exemple : la diminution prévue des points APE aura un impact estimé à plus de 18.000 €.

Vous comprendrez TOUS, compte tenu des aléas plus ou plus prévisibles que devra subir notre commune qu'il est impératif d'appliquer à la lettre le plan de gestion voté en 2014, tant au niveau du personnel, des dépenses de fonctionnement, de transfert et notamment la dotation au CPAS qui ne changera pas jusqu'en 2019 comme indiquée dans le tableau de bord. Nous sommes conscients que l'exclusion des demandeurs d'emploi et leur prise en charge par le CPAS entrainera inévitablement un surcroit de travail pour les assistantes sociales et remercions le CRAC d'avoir proposé son aide pour aider les responsables du CPAS à trouver des pistes d'économie pour pouvoir y faire face.

Comme nous le verrons tantôt à la lecture du « Tableau de bord » réactualisé avec les chiffres du budget 2015 qui accompagne notre plan de gestion, il apparaît clairement que **des mesures d'économie complémentaires devront être mises en place pour équilibrer l'exercice 2016**. Ces nouvelles mesures devront faire l'objet d'un examen rapide dès le début de cette année 2015 afin de pouvoir sortir leurs effets complets en 2016 et si possible déjà avoir un

impact sur l'exercice 2015 pour pouvoir inscrire certaines diminutions de dépenses lors des modifications budgétaires 2015.

Nous avons aussi constaté pendant cette année 2014, que notre trésorerie est régulièrement en difficulté et que nous sommes obligés de recourir à des ouvertures de crédit de l'ordre de 300.000 à 500.000€.

Même si, unanimement la presse se fait régulièrement échos des difficultés financières que toutes les communes vont connaître dans les mois et années qui viennent, je reste convaincu que notre Commune de Havelange connaissait toujours un léger handicap structurel que nous essayons de réduire petit à petit mais l'équilibre est encore trop précaire. Nous en appelons à la solidarité de toutes les structures avec lesquelles nous travaillons au quotidien pour qu'elles en prennent conscience car trop souvent encore, nous entendons : « ce n'est pas notre problème ». C'est donc TOUS ENSEMBLES qu'il nous faut poursuivre ces efforts dans les mois à venir.

En ce qui concerne le **budget extraordinaire**, le collège a rencontré les mêmes difficultés pour l'établir dans les règles imposées par la circulaire budgétaire afin de respecter la balise stricte de 900 euros par habitant pour les exercices de 2013 à 2018.

Pour 2015, les chantiers entamés en 2014 seront soit terminés soit mieux valorisés en 2015. Pour ne citer que les principaux : l'école de Jeneffe, les parkings du Souvenir et du CPAS mais aussi le site du Swahis à Havelange ou encore le parcours familial « Mes aventures d'enchanteurs » à Miécrot.

Le budget extraordinaire 2015 présente des investissements pour un montant de 1.992.608,41€. Ces investissements seront subventionnés

à raison de 606.500€ et par des emprunts en part communale pour un montant de 1.382.500€.

Nous verrons plus en détail dans le tableau qui sera présenté dans quelques minutes les investissements qui ont été retenus pour 2015

La conclusion générale suite à la situation que nous connaissons aujourd'hui reste la même qu'en 2014 et est la suivante :

« Faire aussi bien qu'aujourd'hui avec encore un peu moins de moyens »

Nous savons que ce ne sera pas facile mais chacun des acteurs communaux devront faire les efforts voulus pour y parvenir.

Pour ce faire, nous comptons sur la bonne volonté de tous, mandataires politiques, personnel communal, enseignants, CPAS, fabriques d'églises, associations sportives, culturelles, et autres (maison du tourisme, GAL, zone de police, zone de secours, ...) pour entamer tout ce travail de réflexion et de collaboration afin de pouvoir trouver ensemble les meilleures solutions pour assurer au mieux les services que sont en droit d'attendre nos citoyens avec les moyens financiers à notre disposition.



Jean-Marie POLET,

Echevin des finances.